



Dans le cadre de la décennie 2001-2010 pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix\* au profit des enfants du monde, l'Assemblée Générale de l'ONU a décidé de consacrer l'année 2005 à l'égalité entre femmes et hommes. Ce thème s'inscrit dans le suivi de la plate-forme d'action adoptée lors de la quatrième conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995.

Pour la quatrième année consécutive et à mi-parcours de la Décennie, le groupe de travail permanent culture de paix de la Commission française pour l'UNESCO invite à une

rencontre-débat

le vendredi 17 juin 2005, salle IV de l'UNESCO (125, avenue de Suffren)

**L'égalité femmes - hommes, constitutive d'une culture de paix ?**

## **Homme, femme, individualité, liberté, égalité**

**Anne-Marie Daune-Richard**

Tout d'abord je voudrais vous remercier en m'invitant à contribuer à cette journée de m'avoir conduite à réfléchir à la question que vous posez : celle d'une culture de paix.

La lecture de vos textes m'a fait voir que la culture de paix est liée au respect et à la dignité de la personne, au rejet de la violence sous toutes ses formes. Au bout du compte c'est fondamentalement, à mon sens, de la liberté de l'individu dont il est question.

C'est ce rapport entre individualité, liberté, égalité et finalement citoyenneté que je voudrais aborder aujourd'hui pour en faire une lecture sexuée. Car, dans les philosophies sociales et politiques qui sont au principe de la définition des sociétés modernes, le rapport à l'individualité n'est pas conçu de la même façon pour les hommes et pour les femmes.

Mon propos vise ainsi à éclairer les enjeux qui nourrissent le rapport hommes-femmes dans les démocraties modernes.

Dans la philosophie des Lumières l'individu est premier par rapport à l'organisation sociale et donc par rapport à l'Etat. Et l'Etat résulte d'un contrat entre individus. C'est le "contrat social" proposé par Rousseau dans lequel les individus aliènent leurs volontés individuelles au profit d'une volonté générale incarnée par l'Etat.

Mais qu'est ce qui fonde la capacité de ces individus à passer contrat ?

C'est d'être libres et égaux. La liberté et l'égalité constituent les bases nécessaires du lien social dans une société d'individus et de contrat.

Commençons par nous pencher sur **la Liberté**. Car la liberté est au principe de l'individu, elle est le fondement de l'individualité.

1- **La liberté moderne, de Locke** (*Essai sur l'entendement humain*) **à Kant** (*Métaphysique des mœurs*), **se définit d'abord comme propriété de sa propre personne**, de sa propre vie et donc de son propre corps (*habeas corpus*).

La propriété de soi fonde un modèle de l'indépendance par opposition au modèle de la dépendance, le modèle "holiste" décrit par Louis Dumont. Ce modèle de l'indépendance exige de ne pas dépendre pour vivre de la volonté d'autrui (indépendance civile chez Kant) et/ou de l'activité d'autrui (Locke).

Et le droit de propriété sur les biens est légitimé comme un prolongement de la propriété sur le corps : c'est le travail corporel qui s'approprie les choses de la nature et en fait le bien propre de l'homme (Locke).

2- Cette liberté est évidemment exclusive de l'esclavage (puisque l'esclave ne dispose pas de la propriété de son corps) mais aussi de la "condition" qui définit l'homme dans les sociétés à *status*. Puisque dans ces sociétés les rapports entre personnes sont définies à partir d'une place, d'une condition héritée, dans un ordre social immuable.

Ainsi dans la France issue de la révolution de 89, l'individu est libre parce que dégagé de l'assujettissement aux ordres féodaux.

Arrivés ici : la Liberté se définit comme la propriété de sa personne + l'autonomie par rapport à un "corps" social qui définirait *a priori* sa condition sociale (**autonomie sociologique**).

3- dernier pilier de cette liberté qui fonde l'individualité : **l'autonomie économique**

Les sociétés modernes se construisent dans un contexte où le progrès des sciences fait émerger l'idée d'un homme capable de maîtriser et transformer la nature, idée tout à fait opposée à celle de l'homme soumis à la nature et à l'ordre sacré des choses qui prévaut dans les sociétés antérieures.

L'homme moderne est ainsi associé à la Raison, Raison qui permet d'accéder aux sciences et aux techniques.

Et c'est la combinaison : raison, sciences et techniques qui permet de s'approprier la nature...et nourrit le modèle de l'indépendance. L'individu qui assoit la propriété de sa vie en récoltant les fruits de son travail sur la nature est bien "libre" et indépendant : il se détermine lui même et ne dépend pas d'autrui.

On rencontre ici un individu "incarné", ancré "dans le monde", par opposition à l'individu "hors du monde" parce que relevant du royaume de Dieu que décrit Louis Dumont. Il montre comment l'individu né dans les religions monothéistes et en particulier dans le christianisme, ayant une âme, existe dans sa relation avec Dieu : il est un individu dans une dimension spirituelle.

Dans les sociétés modernes, c'est bien le travail et l'appropriation laborieuse de la nature qui, au delà de sa dimensions spirituelle, ancre la réalité sociale de l'individu.

**Examinons maintenant ces fondements de l'individualité moderne d'un point de vue sexué. Jusqu'ici on a parlé de l'Homme (au neutre)...envisageons maintenant La femme.**

1- Comme précédemment commençons par la liberté-propriété de soi et de son corps. On sait qu'il n'y a pas eu *d'habeas corpus* (« ton corps t'appartient ») **pour les femmes**, le corps de la femme étant considéré comme largement soumis à des éléments et des flux naturels, incontrôlables donc. Les femmes ont ainsi été considérées comme ne se possédant pas totalement puisqu'elles sont possédées par des forces extra humaines.

En d'autres termes si l'individu est une personne chez qui la raison règne sur les passions, cela ne se vérifie pas complètement chez la femme.

2- **et l'autonomie sociologique ? l'"indépendance civile" chez Kant ?** C'est à dire cette autonomie qui fait qu'on ne dépend pas de la volonté d'un autre pour conduire son existence.

Les femmes sont en fait considérées comme dépendantes de l'ordre domestique. Je prends ici "ordre" au sens féodal d'une société à *status*. En fait quand les hommes sont entrés dans une société démocratique, les femmes sont restées dans un *status*.

La citoyenneté moderne se définit dans une "séparation" entre une sphère publique – la société civile et la *Res publica*- et une sphère privée, domestique. Mais avec la révolution française, la famille devient une forme sociale ancienne, archaïque, qui représente l'Ancien régime et s'oppose à la société civile, celle des citoyens. Mais elle est laissée intacte ou à peu près, avec son ordre patriarcal et la puissance paternelle et maritale qui s'exerce sur les dépendants de l'homme- chef de famille, ses enfants et son épouse.

Dans cet ordre domestique, les femmes sont ainsi dépendantes de la volonté d'autrui : elles ne sont donc pas "libres" (ni de leur volonté ni de leur corps d'ailleurs puisque jusque très récemment le viol n'existait pas juridiquement entre époux). Dans cet espace c'est le *pater familias* qui est un individu citoyen. Sa femme (comme ses enfants...) étant des mineurs, juridiquement "incapables", qu'il gère en tutelle et représente dans l'espace public<sup>1</sup>.

Rappelons que la Patrie est la chose des pères (*patres*).

### 3- **et l'autonomie économique ?**

L'individu moderne, on l'a vu, est caractérisé par l'accès au savoir et à la Raison qui lui permettent de projeter une maîtrise de la nature. Mais la femme, la féminité est associée à la soumission à la nature : la raison chez elle ne peut dominer les passions.

De plus, "l'invention" de l'idée moderne de travail se fait parallèlement à celle des "techniques". Le travail met en oeuvre des techniques mises au point grâce au savoir et à la raison. Il s'agit bien ici encore de maîtriser la nature. Les techniques modernes et la technicité entrent ainsi en contradiction avec une représentation du féminin comme soumis à la Nature.

Enfin l'idée moderne de travail prend forme dans un contexte où la généralisation de l'échange est au cœur des préoccupations. Au XVIII<sup>e</sup> siècle la question de la généralisation de l'échange, de la mise en place d'un marché des biens et services, et donc celle de la valeur devient centrale. Pour pouvoir échanger, il faut pouvoir mesurer des valeurs. Or le travail est une des composantes de la valeur qu'il faut pouvoir mesurer et évaluer. Ainsi, la notion de travail va désormais définir celui qui se vend et s'achète sur un marché : le marché du travail. Dans le même temps, les activités de production de biens et services qui ne transitent pas par le marché vont être exclues d'une définition en terme de travail : elles n'ont pas de valeur.

---

<sup>1</sup> Cf. la théorie de la "représentation virtuelle" défendant l'idée que, pour voter, le chef de famille pouvait avoir autant de voix que de dépendants...

Ainsi les activités que les femmes exercent dans le cadre domestique sont exclues d'une définition en termes de travail : elles deviennent des tâches ménagères. Et, par extension, ce nouvel ordre social construit l'illégitimité des femmes dans le monde du travail défini comme tel.

Récapitulons : contre les ordres féodaux dont la légitimité s'ancrait dans la nature sacrée du pouvoir royal, les philosophes des Lumières proposent une nouvelle forme de lien social fondé sur l'individu et le contrat. Le contrat, en théorie tout au moins, est une formalisation des relations qui associent des individus libres (de s'engager) et égaux (principe de l'égalité des parties).

On a vu à quoi renvoie la liberté, **mais qu'est ce qui fonde l'égalité?**

\* d'abord **à liberté**, l'autonomie. Où on voit tout d'abord comment l'égalité est seconde par rapport à la Liberté (comme dans la devise : Liberté, égalité<sup>2</sup>) et surtout qu'**il n'y a pas d'égalité sans liberté**. L'égalité ne peut concerner que des individus (donc) libres.

\* **le travail**. Chaque citoyen, hors des contraintes et privilèges statutaires de l'ordre féodal, est propriétaire de son travail. Il peut et doit l'utiliser pour assurer, par la production et l'échange, ses moyens de subsistance.

Au bout du compte, la société moderne s'organise autour de deux sphères

\* une sphère "publique" (celle de la *Res publica*) qui est celle de la société civile, l'espace du citoyen et de la gestion des affaires publiques. C'est le monde de l'individu et de la liberté, du travail et de l'échange marchand, de l'égalité (dégagé de l'ordre féodal chacun a théoriquement les mêmes chances de départ : son travail).

\* une sphère privée qui est principalement celle de la famille, ordre social ancien, paradigmatique de l'ordre féodal-patriarcal. C'est avant tout le monde de la dépendance qui s'oppose à celui de l'individualité et de la liberté d'nc de la citoyenneté. De plus, si la sphère publique est celle de la Raison et celle du travail, la sphère privée est celle de la soumission à la nature, celle des tâches et activités "naturelles". Enfin, si la sphère publique est celle de la représentation d'elle-même qu'a et que met en scène la société, la sphère privée est celle de l'ombre et de l'invisible.

Cette énumération fait apparaître deux caractéristiques de la relation entre ces deux sphères.

Elles apparaissent en premier lieu socialement hiérarchisées. L'une gouverne et incarne les nouveaux principes de l'ordre social et de la modernité. L'autre représente la dépendance des personnes, la soumission à la nature, bref l'archaïsme et finalement "l'antithèse de l'individu citoyen" (comme le montre Pierre Rosanvallon).

De plus, cette relation construit, à l'évidence, un ordre des sexes : aux hommes l'individualité, la liberté, le travail, la raison, la citoyenneté et la représentation publique ; aux femmes la dépendance et la soumission, la naturalité et les tâches "naturelles", l'invisibilité du privé.

### **Pour conclure**

J'ai essayé de suivre le fil des conceptions philosophiques et politiques qui ont amené nos ancêtres citoyens à construire ce que Geneviève Fraisse a appelé une démocratie "exclusive", l'opposant à une démocratie "excluante", celle qui dresse des barrières. Pour elle la démocratie exclusive exclut les femmes de l'intérieur.

On a vu ainsi que c'est la conception même de l'individualité, socle de la citoyenneté libre et égalitaire, qui entre en contradiction avec les représentations sociales du féminin.

---

<sup>2</sup> la fraternité n'a été rajoutée à la devise républicaine qu'après la révolution de 1848

Ceci dit, Geneviève Fraisse fait remarquer que dans la tradition philosophique et politique, depuis l'Antiquité, la Cité a été pensée à partir de la famille. Ainsi l'ordre féodal est-il patriarcal : le roi, le seigneur sont des pères. Alors que la conception démocratique moderne inverse le modèle : c'est la société politique, démocratique, qui fournit le modèle du lien social, y compris pour la société domestique.

Ainsi, historiquement, l'ordre familial est appelé à se démocratiser, intégrant les femmes (et les enfants d'ailleurs) dans la sphère de l'individualité et de la liberté.

En France, ce mouvement s'est, tardivement certes mais largement, réalisé dans le domaine des droits civil et civiques. Mais on l'a vu, dans notre tradition philosophique, la pleine individualité suppose trois formes d'autonomie :

- la propriété et liberté de son corps
- l'autonomie de la volonté et de la conscience,
- l'autonomie économique

\* sur la 2<sup>o</sup> composante (l'autonomie de la volonté et de la conscience), on peut considérer qu'aujourd'hui, dans le monde dit "développé", l'élévation considérable de l'éducation des filles et des femmes montre leur accès à la Raison et fonde leur autonomie de conscience, parallèlement à l'acquisition d'un statut civil de majeures. Mais cette accès à l'éducation et à des droits civils pleins, fait encore défaut à de nombreuses femmes dans le monde.

\* sur la 3<sup>o</sup> composante (l'autonomie économique), on ne peut pas en dire autant, même dans nos sociétés « développées » : non seulement plus de femmes que d'hommes sont absents du marché de l'emploi et sont plus concernés par le chômage, mais le travail à temps partiel (en France : 30% des femmes en emploi, 5% des hommes) est un "emploi partiel" (qui procure un salaire partiel mais en même temps des droits partiels : chômage, maladie, retraite...). Enfin les différences de salaires selon le sexe achèvent de pénaliser les femmes par rapport aux hommes sur le plan de l'autonomie économique.

\* quant à la 1<sup>o</sup> composante de l'individualité -la propriété et liberté de son corps- les avancées juridiques ont été considérables ces dernières décennies chez nous. Pour autant elle n'apparaît pas définitivement acquise et est toujours objet de débat : pensons en particulier à la liberté reproductive mais aussi, tout simplement, aux violences faites aux femmes, en tant que femmes, tant dans l'espace public que dans l'espace privé de la famille

En ce qui concerne ces deux dernières composantes de l'individualité, on ne peut pas considérer aujourd'hui qu'elles concernent autant les femmes que les hommes. A cet égard, dans nos sociétés démocratiques fondées sur l'individu, elles demeurent plus éloignées de la pleine individualité et donc de la liberté que les hommes.

Or, on l'a vu, l'égalité ne peut concerner que des individus, dont la liberté est la caractéristique première.

## Références

Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme*, Seuil, Points, 1983

Geneviève Fraisse, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*. Gallimard, Folio essais, 2000

Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen*, Gallimard, 1992